

**CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE**  
**EU TYPE EXAMINATION CERTIFICATE**

**N° LNE - 13767 rév. 2 du 10 avril 2026**

Renouvelle / Renewes le certificat 13767-1

- Délivré par** : **Laboratoire national de métrologie et d'essais**  
Issued by
- En application** : **Directive 2014/31/UE, Module B**  
In accordance with **Directive 2014/31/EU, Module B**
- Fabricant** : **PESAGES ET METROLOGIES INDUSTRIES - 360 Rue Alphonse Beau De Rochas**  
Manufacturer **FRANCE 66000 PERPIGNAN**
- Mandataire** : ----- FRA -----  
Authorized representative
- Concernant** : **Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique type PMI-x, non destiné à la vente**  
In respect of **directe au public.**  
  
A non automatic weighing instrument type PMI-x, not intended for direct sales to the public.
- Caractéristiques** : **Classes de précision III et IIII.**  
Characteristics **Les autres caractéristiques sont données en annexe.**  
  
Accuracy classes III and IIII.  
The other characteristics are given in the annex.
- Valable jusqu'au** : **09 avril 2036**  
Valid until **April 9th, 2036**

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 5 page(s).

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P258776 -1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 5 page(s).

All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P258776 -1.



Accréditation n°5-0012  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr



Pour le Directeur Général  
On behalf of the General Director

Responsable du Département Certification  
Instrumentation

Head of Instrumentation Certification Department

## Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-13767 rév. 2

### Historique des révisions

| N° DE RÉVISION   | MODIFICATION PAR RAPPORT À LA RÉVISION PRÉCÉDENTE   |
|------------------|---|
| 0 du 18/07/20028 | Certificat initial (révision du certificat F-06-A-0384 avec intégration de nouveaux modules)  |
| 1 du 10/04/2016  | Renouvellement selon la directive 2009/23/CE avec intégration de nouveaux modules et suppressions de modules Schenck. Réorganisation des tableaux et modification du paragraphe 6 (scellement). |
| 2                | Renouvellement selon la directive 2014/31/UE avec suppression des modules non conformes aux exigences essentielles et intégration de nouveaux modules.  |

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** (où x est le type du dispositif indicateur) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 6 du Décret n° 2016-469 du 9 juin 2016, qui a transposé dans le droit français la Directive 2014/31/UE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 : 2015 et au guide WELMEC 2.4 qui sont pris comme référentiels.

### 1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** sont constitués de trois modules.

**A – Un dispositif indicateur (pouvant être constitué d'association de modules) pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible**, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

| FABRICANT             | TYPE  | N° DU CERTIFICAT             |
|-----------------------|---|------------------------------|
| ARPEGE MASTER K       | IDe   | LNE-15649                    |
|                       | CANDY-EX  | LNE-28454                    |
|                       | IDLC-2  | LNE-7998                     |
|                       | LOGIC / HARMONY                                       | LNE-11592                    |
|                       | IDL   | LNE-23066                    |
|                       | WT-12   | LNE-25980                    |
|                       | IDTB  | LNE-25982                    |
| DINI ARGEO            | 3590E / CPWE / DFW / DGT / KS                         | 0200-WL-05741                |
| FOOK TIN Technologies | AWI-P / AWI-K / FT-AERO-1 / FT-AERO-2 / ASD-1 / ASD-2 | R76/2006-A-DK2-2021.01       |
| GRUPO EPELSA          | DZ-66 / DZN-66 / DZB-66                               | 0200-NAWI-09567 <sup>1</sup> |
|                       | ENERGY  | TC7677                       |
|                       | EP3010  | TC11932                      |
|                       | EP30X5  | TC11931                      |
|                       | ML-500 / CT-12  | TC10974                      |
|                       | ORION PLUS / CYBER PLUS                               | TC8383                       |

<sup>1</sup> A la date d'édition du présent certificat, le certificat n° 0200-NAWI-090567 est valide jusqu'au 16/11/2030.  
C\_F\_000744 Rev 3 du 02/02/2021

## Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-13767 rév. 2

| FABRICANT        | TYPE  | N° DU CERTIFICAT                        |
|------------------|---|---|
| GRUPO EPELSA     | TIGRIS series   | TC12604                                 |
|                  | V-36, V-56  | TC8442                                  |
| GIROPES          | GI4xx   | CEM-141103001 à partir de la révision 1 |
|                  | GI610 / GI620 / GI650   | 0200-WL-09510                           |
|                  | GI400/GI410/GI430 / GI450 / GI410D / GI430D / GI450D  | 0200-WL-18722                           |
| KERN & SOHN GmbH | TKFC-TM, TKXC-TM-A, TKXC-TM-EX2-A   | TC12273                                 |
| OHAUS            | T72XW   | TC8509                                  |
|                  | i-DT61PW, i-DT61XWE   | TC11888                                 |
|                  | TD52P, TD52XW   | TC11214                                 |
|                  | i-DT33P, i-DT33XW   | TC12208                                 |
|                  | i-CT71P, i-DT25P  | TC12547                                 |
| SCAIME           | IPE100, IPE90, IPC, IPE50   | 0200-WL-07555                           |
|                  | eNod4 WT  | LNE-33370                               |
|                  | Module unité de traitement type eNod4   | LNE-33369                               |
|                  | Module unité de traitement type eNod3<br>associés à tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE | LNE-17362                               |
| SOEHNLE          | 3820  | TC12395                                 |
|                  | 3025, 3035, 3025R, 3035R  | TC8691                                  |
|                  | 3010, 3015  | TC11049                                 |
| SYSTEC           | IT 2000P  | PTB n° D09-10.20                        |
|                  | IT 2000M  | NMi n° TC8564                           |
|                  | IT 3000Ex   | PTB n° D09-07.44                        |
|                  | IT 8000....   | PTB n° D09-02.27                        |
|                  | ITx000E-..., ITx000ET-..., ITx000M-... (x = 3,4, 6 ou 8)  | TC8477                                  |

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un indicateur, d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat.

**B - Un dispositif équilibre et transducteur de charge** constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

**C - Un dispositif récepteur de charge** pouvant être d'un type décrit ci-après.

**C.1 -** Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4.

## Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-13767 rév. 2

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'examen UE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :



1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat (EN 45501) délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type prévu par la directive 2014/31/UE.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant, ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH n'est pas autorisée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant à l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la procédure d'évaluation de la conformité selon le module D ou le module F.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC 2.4.

**C.2** - Soit un dispositif récepteur de charge de conception **classique et non critique** équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant, dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée figurant dans le guide WELMEC 2.4 et associées à un dispositif indicateur compatible :

| FABRICANT       | TYPE                   | N° DU CERTIFICAT |
|-----------------|------------------------|------------------|
| ARPEGE MASTER K | DC 285, CPFN-A, CPFN-B | TC6981           |
| SCAIME          | CB50X-DL...            | TC7078           |

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat.

### 2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision :  ou 

Portée maximale (Max) : Compatible avec les modules utilisés

Nombre maximal (n ou n<sub>i</sub>) d'échelons : n ou n<sub>i</sub> ≤ nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 sont respectés.

### 3. Interfaces et compatibilités

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type type **PMI-x** peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat du module concerné.

En particulier, l'instrument de pesage type type **PMI-x** peut être connecté à des périphériques passifs de type imprimantes réceptrices simples portant le marquage CE ou de type répétiteur portant le marquage CE et définis par le guide Welmec 2.10 § 3.1.3.

### 4. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type type **PMI-x** dont le récepteur de charge est muni de **leviers**, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas, le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

## **Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-13767 rév. 2**

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type type **PMI-x** susceptibles d'être **dénivelés** sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau ou autre dispositif mentionné par le certificat d'un module intégré à ce certificat, sauf s'ils sont installés de manière fixe. Ils peuvent porter, le cas échéant, une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

### **5. Conditions particulières de vérification**

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans cité ci-dessus l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la vérification du produit ou de la déclaration UE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

### **6. Sécurisation et scellement**

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

Les scellements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2 – module D de la directive 2014/31/UE et arrêté 09 juin 2016 annexe XIV, point 2) ;
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

### **7. Marquages et inscriptions**

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique type type **PMI-x**, porte au moins les indications suivantes :

- le nom du fabricant,
- le nom du type,
- le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,

## Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-13767 rév. 2

- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté.

L'instrument type type **PMI-x** doit également porter la raison sociale ou la marque déposée et l'adresse postale à laquelle le fabricant peut être contacté. Ces indications peuvent figurer sur la plaque d'identification ou sur un autre support adéquat.

### **8. Remarques**

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type type **PMI-x**, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.